



## PRÉFET DU NORD

DIRECTION DE LA COORDINATION  
DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES  
Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

☎ 03.20.30.54.72

Commune de ROUVIGNIES

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La société AMIVAL - siège social : 48 rue du faubourg de Cambrai 59300 VALENCIENNES - a déposé un dossier en vue d'exploiter une unité de formulation et de conditionnement d'aérosols à ROUVIGNIES, rue Marc Jodot, parc d'activités de l'aérodrome ouest, comprenant les activités principales suivantes soumises à autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

1414-2-a : Installations de chargement ou déchargement desservant un stockage de gaz inflammables soumis à autorisation,

1421-1 : Installation de remplissage d'aérosols inflammables, contenant des gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1,

4320-1 : Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2, contenant des gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1,

4718-1 : Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 (y compris GPL) et gaz naturel (y compris biogaz affiné, lorsqu'il a été traité conformément aux normes applicables en matière de biogaz purifié et affiné, en assurant une qualité équivalente à celle du gaz naturel, y compris pour ce qui est de la teneur en méthane, et qu'il a une teneur maximale de 1 % en oxygène),

ainsi que diverses activités soumises à enregistrement au titre des rubriques n°1510-2 et 4331-2

ainsi que l'activité soumise à déclaration au titre de la rubrique n°4802-3-1a

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, cette demande sera soumise à enquête publique en mairie de **ROUVIGNIES du 23 novembre 2016 au 23 décembre 2016 inclus**, où le public pourra prendre connaissance du dossier, tous les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations qui seront consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-installations-classees@nord.gouv.fr](mailto:pref-installations-classees@nord.gouv.fr).

Monsieur Marc BRILLET, commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de ROUVIGNIES, au lieu de consultation du dossier, **de 9 heures à 12 heures, les 23 novembre et 3 décembre 2016 et de 14 heures à 17 heures, les 6, 14 et 23 décembre 2016.**

Les observations écrites ou orales auxquelles la demande susvisée donnerait lieu devront, avant l'expiration du délai d'enquête ci-dessus fixé, être consignées au registre ouvert à cet effet, lequel restera à la disposition du public pendant le même temps en mairie de ROUVIGNIES. Des observations peuvent être transmises par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-installations-classees@nord.gouv.fr](mailto:pref-installations-classees@nord.gouv.fr).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique à la Préfecture du Nord aux heures d'ouverture du public, ou sur le site internet ([www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)- Rubrique ICPE – autres ICPE – agricoles, industrielles, etc - autorisations) ou auprès des mairies consultées lors de l'enquête publique.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.